

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail « Escalade »

2 juin 2004

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrick LE MEGNIEN	Office Nationale des Forêts 46, Avenue Paul Cezanne 13098 Aix-en-Provence Cedex 2	Tél. : 04 42 17 57 00 Fax. : 04 42 23 37 29
Monsieur Alain VINCENT	Office Nationale des Forêts 4, Avenue Gay Lussac 13715 Carnoux Cedex	Tél. : 04 42 01 17 51 Fax. : 04 42 01 00 51
Monsieur Jean-Jacques MONDJIAN	Office Nationale des Forêts 4, Avenue Gay Lussac 13715 Carnoux Cedex	Tél. : 04 42 01 17 51 Fax. : 04 42 01 00 51
Madame Gwénaëlle JUAN	Direction de l'environnement Conseil Général des Bouches-du-Rhône 20, boulevard Pèbre 2 ^e étage, B 12 13008 MARSEILLE	Tél. : 04 96 20 08 60
Monsieur Michèl TILLMAN	Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres Bastide Beaumanoir 3, rue Marcel Arnaud 13100 AIX EN PROVENCE	Tél. : 04 42 91 64 10 Fax : 04 42 93 70123
Monsieur Patrick BAYLE	Direction Parcs et Jardins Ville de Marseille 48, avenue Clot Bey 13008 MARSEILLE	Tél. : 04 91 55 37 76 Fax. : 04 91 55 37 76
Monsieur J.C. GRAND	Vice Président FFME	
Monsieur Christophe BIGNON	UCPA Sormiou (Délégué régional) Calanques de Sormiou 13009 MARSEILLE	Tél. : 04 91 25 18 36 Fax. : 04 91 25 18 36
Monsieur Gilles BERNARD	FFME 5 traversse Galoulet 13009 MARSEILLE	Tél. : 04 91 25 37 14
Monsieur Bruno DOUILLET	Président Compagnie des Guide de Provence Le Défend 13790 ROUSSET	Tél. : 04 42 53 23 51
Monsieur Roland DOMIZI	FFME CD13 17, rue du Général Lanrezac 13012 MARSEILLE	Tél. : 04 91 88 01 58 Fax. : 04 91 88 01 58
Monsieur Jean-Louis MILLO Monsieur Fabrice AUSCHER Monsieur Florent NOEL	Groupeement Public des Calanques de Marseille-Cassis Parc d'Affaires Marseille Sud Le Paradou Bâtiment A4 13009 Marseille	Tél. : 04 91 72 65 73 Fax : 04 91 73 23 99

La réunion s'est tenue en deux temps :

- Propriétaires publics et GIP,
- Participation des escaladeurs.

Echange entre propriétaires sur les modalités de l'exercice de l'activité

Les principes :

- Commun à toutes les activités : ne pas accroître les équipements dans le site classé,
- Particuliers à l'escalade :
 - Limiter l'impact sur le milieu, à partir du diagnostic Natura sur les habitats et les espèces ; dans les falaises, avifaune, plantes protégées ; dans les accès aux voies et les sorties, éboulis.
 - Réguler la fréquentation par des marches d'approches plus longues et privilégiant les « voies d'aventure » en respectant la tradition d'escalade dans les Calanques (esprit des lieux)

Le nombre et le type de voies:

- le recensement effectué fin 2002 par le GIP décrit 2034 voies équipées en voie sportive ou en « terrain d'aventure ».
- la voie sportive est dotée d'un équipement aux normes de la FFME (environ un Spit tous les 2 mètres environ) ; dans cette catégorie, on place les voies dites « école d'escalade » très sécurisées.
- Trois critères doivent guider les choix des voies équipées :
 - La valeur patrimoniale des habitats et des espèces dans la falaise et les accès,
 - La sécurité et la gestion de la fréquentation,
 - L'histoire des voies.
- Les voies « historiques » peuvent être conservées en l'état : elles vieillissent et tombent en désuétude ; certaines voies peuvent être déséquipées.
- Un « numerus clausus » pourrait être instauré à partir d'une date de référence : soit ancien topoguide (1998), soit recensement GIP (2002), soit nouveau topoguide (2004).

Les conventions entre propriétaire et FFME

- Prévues dans la Loi « sport », elles permettent l'accès au site et un dégageant de la responsabilité du propriétaire.
- Dans ce cadre, les nouveaux équipements sont interdits et réprimés sauf exception, après accord du propriétaire, à partir de l'avis d'un comité ad hoc.
- La convention peut prévoir de déséquiper des voies (Natura, fréquentation ...)
- Les conventions doivent être précises, jusqu'à la voie si possible ; des sites d'escalade entier devraient être réservés aux « voies d'aventure » : exemple du VALVIERGE.
- Le Conseil Général a réalisé une approche juridique ; le conventionnement à la parcelle est envisagé.
- L'ONF souhaite introduire des critères patrimoniaux dans la typologie des voies.

Echange avec la FFME

Gilles BERNARD, un des auteurs du topoguide et membre de la FFME présente les points suivants :

- Volonté de travailler ensemble, il faut du temps pour le dialogue et conserver l'esprit et la tradition de l'escalade dans les Calanques,
- Prendre en compte l'évolution de la fréquentation depuis 20 ans et mesurer l'impact réel sur le milieu : il y a 20 ans « boum » de l'escalade : on faisait parfois la queue ... Depuis, l'engouement a baissé.
- La prise en compte de l'impact dans les topoguides est réelle depuis 1992 ; le topoguide actuel prend en compte la nidification du faucon pèlerin.
- Le nombre de voies a augmenté, mais les pratiquants ont diminués : l'impact est mieux réparti ...
- Assurer une bonne coordination des positions des services techniques des propriétaires.
- La méthode de travail pourrait être la suivante :
 - Lister les voies sportives pour les maintenir en état et garantir la sécurité ; des conventions FFME / propriétaires peuvent être établies sur cette liste. Des restrictions pourront être mises sur la pratique de certaines voies (non grimpables en période de nidification...)
 - Lister les voies d'aventure, en définissant des « zones sanctuaires » où seule la voie d'aventure est pratiquée ; dans cette liste, l'équipement d'une voie en sportif fera l'objet d'une autorisation de la fédération, sur des critères déterminés : écologie, éthique ...
 - Dans l'attente du DOCOB, un moratoire sur le non équipement pourrait être établi.
- En conclusion, le nouveau topoguide est terminé, parution à l'automne 2004 ; un autre sera réalisé d'ici deux ans ; le topo est informatisé et sera mis sur Internet, avec traduction pour les étrangers.

Discussion :

- Bruno DOUILLET estime que revenir à la liste de 2002 serait mal perçu.
- Roland DOMIZI signale qu'une voie est en cours de dés équipement dans la cheminée du cirque : elle revient en terrain d'aventure.
- Gilles BERNARD ajoute que dans le nouveau topoguide, des secteurs entiers ne sont pas décrits : Vallon des Rampes, Petelin. Il estime que c'est aux escaladeurs de déterminer l'éthique de ce sport...
- Patrick LEMEIGNEN indique qu'aujourd'hui, les données patrimoniales ne sont pas totalement disponibles : les études Natura sont en cours. Mais la volonté de canaliser la fréquentation est égale pour la randonnée et l'escalade ; la question de l'accès aux voies doit être traitée.
- Patrick BAYLE approuve ce point de vue : les effets des différentes pratiques sont cumulatifs sur le milieu naturel ; il indique que la Ville de Marseille est prête à fermer des voies pour des question de sécurité.
- Gwenaëlle JUAN s'étonne de la proposition de collaborer alors que le topoguide est terminé et prêt à être publié.

- Gilles BERNARD pense qu'aujourd'hui, les topoguides sont « vivant », mise à jour facilitée par Internet. Il ajoute que des règles d'éthique sont appliquées : ainsi, une voie d'aventure ne peut être croisée par une voie sportive ...
- A propos de fréquentation, Christophe BIGNON précise qu'en 1984 l'UCPA recevait 70 grimpeurs par jour et employait 11 moniteurs, en 2004, respectivement, 22 grimpeurs et 3 moniteurs.
- Patrick LEMEIGNEN rappelle que les dispositions de l'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs boisés, ne sont pas négociables.
- Jean Claude GRAND termine l'échange en insistant sur la nécessité de suivre plus précisément la fréquentation des voies ; il ajoute que les propriétaires publics ont pour mission d'ouvrir le massif.

Conclusions

1. l'inventaire des voies, avec classement (sportif et aventure) :
 - Comparaison des listes : GIP, FFME CD13 et topoguide, à réaliser à partir des listings.
 - Création de trois groupes de travail : CG13, Ville et ONF, et examen des voies avec les propriétaires sur la base de critères communs (le GIP assure la coordination)
2. Le niveau d'arbitrage en cas de désaccord est le groupe de travail escalade : propriétaires, GIP, FFME et professionnels.
3. Un suivi de la fréquentation des certains secteurs est à mettre en route.

Une prochaine réunion est prévue en septembre.